

Date de la convocation : 12 mai 2021

Date d'affichage : 27 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Patrick NARDIN, maire.

Présents : Lydie ADAM, Dominique ANDRÈS, Julie BEDON, Régine BÉGEL, Nicolas BRAUN, Abiba CICOLELLA-FILALI, Jean-Jacques CROISILLE, Elisabeth DEL GÉNINI, Caroline DRAPP, Martine FRANÇOIS, Jacques GRASSER, Vanessa GREWIS, Kévin GUELLAFF, Amira HAMMAMI, Denis HARPIN, Michel HEINRICH, Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE, Benoît JOURDAIN, Antoine LABAT, Elisabeth LASSERONT, Pascal LIÉNARD, Anne-Sophie MANGIN, Henri MENNECIER, Stéphanie MULLER, Patrick NARDIN, Mustafa OZCELIK, Nathalie PARMENTIER, Christophe PETIT, Fabrice PISIAS, Hervé POIRAT, Alexandre REMY, Philippe REMY, Thibaut SANNIER, Marie-Christine SERIEYS, Margot SMAÏNE

Représentés : Adel BEN-OMRANE par Patrick NARDIN, Patricia CHAMPAGNE par Benoît JOURDAIN, Stéphane GIURANNA par Margot SMAÏNE, Afafe RAFIKI par Henri MENNECIER

Secrétaire : Madame Marie-Christine SERIEYS

La séance est ouverte.

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 Mars 2021

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

1 / Communication de décisions

En vertu de la délibération prise par le Conseil Municipal du 4 juillet 2020, autorisant Monsieur le Maire à traiter les alinéas énumérés à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, 73 décisions ont été présentées dans les domaines suivants :

- Alinéa 2 : établissement de tarifs
- Alinéa 4 : établissement de marchés à procédure adaptée
- Alinéa 5 : établissement de conventions de louage ou de mise à disposition de locaux
- Alinéa 10 : aliénation de gré à gré de biens immobiliers
- Alinéa 11 : règlement des honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- Alinéa 15 : exercice du droit de préemption
- Alinéa 16 : actions en justice intentées au nom de la Ville ou à sa défense dans les actions intentées contre elle
- Alinéa 24 : renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre
- Alinéa 26 : demande de subventions par tout organisme financeur

Exposé des motifs

Il convient pour le Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un nouveau représentant pour l'ensemble des postes précédemment occupés par un conseiller municipal démissionnaire, son remplaçant ne bénéficiant pas de fait des désignations précédemment décidées par le Conseil Municipal, celles-ci étant nominatives.

Il convient alors d'assurer la désignation d'un représentant au sein :

- *De la commission Attractivité, Festivals et fêtes traditionnelles, jumelages et Commerces ;*
- *De la commission Affaires scolaires, Jeunesse et Sport ;*
- *Du Conseil d'Administration du Lycée Claude Gellée ;*
- *Du Conseil d'Ecole de l'école maternelle Luc Escande.*

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
35	29	29	0	0	10
					<i>M. Henri MENNECIER (+ pouvoir) Mme Régine BEGEL M. Benoît JOURDAIN (+ pouvoir) M. Christophe PETIT Mme Margot SMAINE (+ pouvoir) M. Fabrice PISIAS Mme Anne-Sophie MANGIN</i>

Est déclaré candidat :

- Pour le groupe « **Épinal à votre image** » :

- M. Thibaut SANNIER

Le candidat du groupe « **Épinal à votre image** » a obtenu : **29 voix**

Est déclaré élu représentant la collectivité au sein des organismes mentionnés :

- M. Thibaut SANNIER

05_2021_3_1 - 3.1 / Fête des Images 2021**Exposé des motifs**

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville d'Épinal organise depuis 2016 la Fête des Images d'Épinal, dont la programmation et les actions professionnelles contribuent au rayonnement de la Ville, ainsi qu'à la dynamisation et la valorisation du patrimoine historique, architectural et imagier du territoire. Il est donc proposé d'approuver les modalités d'organisation de cet événement culturel pour l'année 2021.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
35	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

05_2021_3_2 - 3.2 / Convention de partenariat relative à l'organisation du Festival Rues & Cies**Exposé des motifs**

Le Festival « Rues et Cies » se tiendra les 11, 12 et 13 juin 2021. Afin de soutenir l'organisation du festival, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe, en tant que partenaire historique du Festival, apporte une aide financière de 1 500 €. Ce partenariat est acté au travers d'une convention.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
35	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

05_2021_4_1_1 - 4.1.1 / Création d'un Conseil des Aînés

Exposé des motifs

La création d'un Conseil des Aînés, qui est une instance collaborative entre élus et seniors, constitue une opportunité d'accroître la démocratie de proximité et la politique d'inclusion menée à Épinal envers nos seniors, leur permettant de participer aux décisions locales. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter le règlement de constitution de ce Conseil des Aînés.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
35	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

05_2021_4_1_2 - 4.1.2 / Désignation des membres élus siégeant au Conseil des Aînés

Exposé des motifs

La création d'un Conseil des Aînés, qui est une instance collaborative entre élus et seniors, constitue une opportunité d'accroître la démocratie de proximité et la politique d'inclusion menée à Épinal envers nos seniors, leur permettant de participer aux décisions locales. Il est donc proposé au Conseil Municipal de désigner les membres élus du Conseil des Aînés.

Sont déclarés candidats :

- Pour le groupe « **Épinal à votre image** » :

- Mme. Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE
- Mme. Caroline DRAPP
- M. Philippe REMY

- Pour le groupe « **Épinal Capitale** » :

- Monsieur Henri MENNECIER

- Pour le groupe « **Épinal ouverte sur l'avenir** » :

- Madame Anne-Sophie MANGIN

Le groupe « **Épinal à votre image** » a obtenu : **29 voix**

Le groupe « **Épinal Capitale** » a obtenu : **8 voix**

Le groupe « **Épinal ouverte sur l'avenir** » a obtenu : **2 voix**

Sont déclarés représentants au Conseil des Aînés

- Mme. Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE
- Mme. Caroline DRAPP
- M. Philippe REMY
- Monsieur Henri MENNECIER
- Madame Anne-Sophie MANGIN

05_2021_4_2 - 4.2 / Versement d'une subvention complémentaire au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)
--

Exposé des motifs

La Ville d'Épinal accompagne les associations sanitaires, solidaires et citoyennes, et à ce titre intervient régulièrement pour soutenir les actions menées par les associations en faveur des spinaliens. Ainsi, la Ville souhaite augmenter de 4100 € son soutien financier à l'association « CIDFF » (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles) permettant d'aider au financement du loyer à hauteur de 50%.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
35	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

05_2021_4_3 - 4.3 / Versement d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association Le Villars
--

Exposé des motifs

La Ville d'Épinal accompagne les associations sanitaires, solidaires et citoyennes, et à ce titre intervient régulièrement pour soutenir les actions menées par les associations en faveur des spinaliens. Dans cette optique la Ville souhaite, à titre exceptionnel, apporter un soutien financier complémentaire à l'association « Le Villars » en raison de l'impact de la pandémie et des restrictions induites sur les recettes de l'association.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
35	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

05_2021_5_1 - 5.1 / Marché de maîtrise d'œuvre pour l'implantation des Archives sur le site Bragard

Exposé des motifs

La création d'un nouveau service d'archives envisagée sur l'ancien site industriel Bragard va permettre de proposer aux publics une offre diversifiée et adaptée, tant en termes d'espaces qu'en termes de développement des actions de valorisation et de l'offre numérique.

Ce nouveau lieu pour le service public des archives, implanté dans un ancien bâtiment qui reflète l'image du passé industriel textile de la Ville, accueillera également les archives de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, qui s'associe au projet.

Pour travailler à la concrétisation de ce nouveau service, le recrutement d'une maîtrise d'œuvre est proposé suite à l'appel d'offres initié le 15 avril 2021.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
35	39	31	8	0	0
			M. Henri MENNECIER (+ pouvoir) Mme Régine BEGEL M. Benoît JOURDAIN (+ pouvoir) M. Christophe PETIT Mme Margot SMAINE (+ pouvoir)		

La délibération est adoptée à la majorité moins 8 voix

05_2021_5_2 - 5.2 / Charte de végétalisation participative de l'espace public

Exposé des motifs

Dans le cadre de la transition écologique et dans la continuité des interventions de végétalisation mises en œuvre par les services municipaux, la Ville d'Épinal souhaite développer une approche complémentaire de végétalisation du domaine public, en s'appuyant sur une démarche participative. Dans ce cadre, il est proposé une charte de végétalisation des espaces publics pour encadrer le dispositif.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
35	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

05_2021_5_3 - 5.3 / Avenant n°1 au marché de Maîtrise d'œuvre dans le cadre du programme du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain (NPRU)

Exposé des motifs

La Ville assure une transformation du quartier Bitola-Champbeauvert, au travers du programme Nouveau Projet de Renouvellement Urbain (NPRU), en lien notamment avec l'Etat et l'Office Public de l'Habitat. Et pour déterminer avec précisions les modalités de transformation de ce quartier, la Ville est accompagnée par un cabinet en maîtrise d'œuvre qui réalise toutes les études de travaux et les chiffrages nécessaires. Afin de prendre en considération de nouvelles réflexions, des compléments d'étude sont sollicités par la Ville, et nécessitent d'être validés par avenant, portant la valeur totale du marché à 772 982,60 € HT.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
35	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

05_2021_6_1 - 6.1 / Avis dans le cadre de l'enquête publique relative à l'implantation du Stade d'Eaux Vives

Exposé des motifs

Par application de la loi NOTRe, depuis le 1er janvier 2020, la compétence eau a été transférée à la Communauté d'Agglomération d'Epinal. Suite à ce transfert il convient donc d'établir le procès-verbal contradictoire qui acte le périmètre exact du transfert de l'actif, des emprunts, des résultats et du solde de trésorerie de l'ancien budget eau de la Ville.

Conseillers	Suffrages	Pour	Contre	Abstention	Non
-------------	-----------	------	--------	------------	-----

<i>présents</i>	<i>exprimés avec pouvoir</i>				<i>participant</i>
35	39	37	2	0	0
			M. Fabrice PISIAS Mme Anne-Sophie MANGIN		

La délibération est adoptée à la majorité moins 2 voix

05_2021_6_2 - 6.2 / Versement d'une subvention exceptionnelle aux associations sportives spinaliennes

Exposé des motifs

La Ville d'Épinal, dans le cadre de sa politique sportive, soutient les associations spinaliennes organisatrices de manifestations sportives, ou qui, par leurs actions, valorisent l'image d'Épinal. Le cadre de ce soutien est acté lors du vote du budget. Néanmoins des subventions supplémentaires et exceptionnelles sont attribuées dans le cadre d'actions spécifiques d'associations ou d'organisation de manifestations, comme il est proposé pour le SAS Volley Ball.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
35	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

05_2021_6_3_1 - 6.3.1 / Structuration d'une nouvelle expérimentation de l'organisation du temps scolaire (OTS) pour la rentrée 2023 avec des écoles volontaires 1ère étape : modification de l'OTS pour l'école du Centre à la rentrée 2021

Exposé des motifs

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur un premier point d'étape qui consiste à proposer au Directeur Académique une adaptation à l'organisation de la semaine scolaire pour 3 écoles, proposition conjointe à celle votée en conseil d'école et relative à une répartition des heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours.

<i>Conseillers</i>	<i>Suffrages</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non</i>
--------------------	------------------	-------------	---------------	-------------------	------------

<i>présents</i>	<i>exprimés avec pouvoir</i>				<i>participant</i>
35	39	39	0	0	0

- POUR l'application de la formule d'organisation du temps scolaire sur 4 jours pour l'école élémentaire du Centre :
 - o 39 voix
- CONTRE l'application de la formule d'organisation du temps scolaire sur 4 jours pour l'école élémentaire du Centre :
 - o 0 voix

05_2021_6_3_2 - 6.3.2 / Structuration d'une nouvelle expérimentation de l'organisation du temps scolaire (OTS) pour la rentrée 2023 avec des écoles volontaires 1ère étape : modification de l'OTS pour l'école Guilgot à la rentrée 2021

Exposé des motifs

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur un premier point d'étape qui consiste à proposer au Directeur Académique une adaptation à l'organisation de la semaine scolaire pour 3 écoles, proposition conjointe à celle votée en conseil d'école et relative à une répartition des heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
35	39	39	0	0	0

- POUR l'application de la formule d'organisation du temps scolaire sur 4 jours pour l'école maternelle Guilgot :
 - o 39 voix
- CONTRE l'application de la formule d'organisation du temps scolaire sur 4 jours pour l'école maternelle Guilgot :
 - o 0 voix

05_2021_6_3_3 - 6.3.3 / Structuration d'une nouvelle expérimentation de l'organisation du temps scolaire (OTS) pour la rentrée 2023 avec des écoles volontaires 1ère étape : modification de l'OTS pour l'école Maurice RAVEL à la rentrée 2021

Exposé des motifs

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur un premier point d'étape qui consiste à proposer au Directeur Académique une adaptation à l'organisation de la semaine scolaire pour 3 écoles, proposition conjointe à celle votée en conseil d'école et relative à une répartition des heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
35	39	0	31	8	0
				M. Henri MENNECIER (+ pouvoir) Mme Régine BEGEL M. Benoît JOURDAIN (+ pouvoir) M. Christophe PETIT Mme Margot SMAINE (+ pouvoir)	

- POUR l'application de la formule d'organisation du temps scolaire sur 4 jours pour l'école élémentaire Maurice Ravel :
 - o 0 voix
- CONTRE l'application de la formule d'organisation du temps scolaire sur 4 jours pour l'école élémentaire Maurice Ravel :
 - o 31 voix

05_2021_6_4 - 6.4 / Modification de la répartition du montant des subventions versées aux coopératives scolaires

Exposé des motifs

Les subventions aux coopératives scolaires, octroyées à l'occasion du vote du budget, sont calculées sur la base des effectifs de rentrée. Ceux-ci ayant évolué depuis la rentrée de septembre 2020, il convient d'ajuster les subventions au plus près du nombre d'élèves accueillis par école.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
35	38	38	0	0	1
					M. Fabrice PISIAS

La délibération est adoptée à l'unanimité

05_2021_7_1 - 7.1 / Versement de la participation de la Ville au Syndicat Intercommunal Scolaire du Secteur d'Epinal (SISSE)

Exposé des motifs

Chaque année, la Ville d'Epinal doit fixer par délibération le montant de sa participation au Syndicat Intercommunal Scolaire du Secteur d'Epinal (S.I.S.S.E). La Préfecture s'assure ainsi que le montant délibéré par chaque commune est bien en accord avec la participation demandée par le S.I.S.S.E. à chaque commune membre.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
35	37	37	0	0	2
					M. Fabrice PISIAS M. Alexandre REMY

La délibération est adoptée à l'unanimité

05_2021_7_2 - 7.2 / Modalités financières du transfert de la compétence « Eau » à la Communauté d'Agglomération d'Epinal

Exposé des motifs

Par application de la loi NOTRe, depuis le 1er janvier 2020, la compétence eau a été transférée à la Communauté d'Agglomération d'Epinal. Suite à ce transfert il convient donc d'établir le procès-verbal contradictoire qui acte le périmètre exact du transfert de l'actif, des emprunts, des résultats et du solde de trésorerie de l'ancien budget eau de la Ville.

Conseillers	Suffrages	Pour	Contre	Abstention	Non participant
-------------	-----------	------	--------	------------	-----------------

<i>présents</i>	<i>exprimés avec pouvoir</i>				
35	35	35	0	0	4
					M. Fabrice PISIAS M. Alexandre REMY M. Henri MENNECIER (+ pouvoir)

La délibération est adoptée à l'unanimité

05_2021_8_1 - 8.1 / Modification de la répartition du capital social de la SPL Xdemat

Exposé des motifs

La Ville d'Épinal est actionnaire de la Société Publique Locale (SPL) X-DEMAT. La Ville d'Épinal est représentée au Conseil d'Administration par un représentant départemental.

La SPL, composée de 2 755 actionnaires a connu des évolutions dans la répartition du capital social, afin que cette nouvelle répartition puisse être actée lors de la prochaine Assemblée générale de la société, il convient au préalable pour chaque collectivité membre de valider la répartition proposée.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
35	36	36	0	0	3
					M. Fabrice PISIAS M. Alexandre REMY M. Christophe PETIT

La délibération est adoptée à l'unanimité

05_2021_8_2 - 8.2 / Avenant n°1 à la convention avec la SPL Xdemat

Exposé des motifs

La Ville d'Épinal est actionnaire de la Société Publique Locale (SPL) X-DEMAT, qui lui fournit différents services numériques selon une convention de prestations intégrées, dont la nouvelle mouture a été adoptée par le Conseil Municipal en novembre 2020.

Parmi ces services, il est prévu l'abandon de l'application Xsare (relative à l'envoi de courrier informatique avec accusé de réception) en juillet 2021, et son remplacement par une nouvelle application (Xcesar). Il est donc proposé d'acter par avenant cette substitution d'applications.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>

	<i>pouvoir</i>				
35	36	36	0	0	3
					M. Fabrice PISIAS M. Alexandre REMY M. Christophe PETIT

La délibération est adoptée à l'unanimité

05_2021_8_3 - 8.3 / Traitement de données personnelles dans le cadre des tarifications municipales.

Exposé des motifs

Dans le cadre des tarifications sociales mises en place sur plusieurs prestations fournies par la Ville d'Epinal, comme pour la restauration scolaire, les services de la Ville sont amenés à traiter des données à caractère personnel. Dans le but d'automatiser le traitement de ces données, aujourd'hui traitées manuellement, il est proposé par l'Etat la mise en place d'outils informatiques de partage de données. Pour assurer ce passage d'un traitement manuel à informatique, et ainsi pouvoir bénéficier de subventions pour développer de nouveaux modules logiciels, une délibération précisant le régime de traitement des données doit être actée.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
35	36	36	0	0	3
					M. Fabrice PISIAS M. Alexandre REMY M. Christophe PETIT

La délibération est adoptée à l'unanimité

05_2021_9_1 - 9.1 / Convention avec le Centre de Gestion des Vosges

Exposé des motifs

Chaque collectivité territoriale a pour obligation de mettre en place un dispositif de signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes. La Ville d'Epinal fait le choix d'utiliser l'ensemble des outils proposés et mis à disposition par le Centre de Gestion des Vosges afin de permettre à chacun, témoin ou victime, de signaler les faits.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant

35	35	35	0	0	4
					M. Fabrice PISIAS M. Alexandre REMY Mme Lydie ADAM Mme Régine BEGEL

La délibération est adoptée à l'unanimité

05_2021_9_2 - 9.2 / Vacances liées aux opérations de mise sous pli de la propagande électorale

Exposé des motifs

Dans le cadre des élections, l'Etat confie à la Ville l'organisation matérielle de la propagande adressée aux électeurs de la commune, et assure une participation financière au titre de des opérations de mise sous pli assurées par la Ville. A cet effet, la Ville a en charge le recrutement du personnel et sa rémunération, qui sont effectués selon des principes actés par le Conseil Municipal.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
35	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

05_2021_9_3 - 9.3 / Tableau des effectifs

Exposé des motifs

Le tableau des effectifs correspond à la liste des emplois de la Ville ouverts budgétairement, qu'ils soient pourvus ou non, et qui sont classés par filières (administrative, technique, sociale, ...), cadres d'emploi et grades (adjoint technique, adjoint de maîtrise, ...). Dans la mesure où il est de la compétence du Conseil Municipal d'autoriser la création d'emploi, il doit également valider les modifications du tableau des effectifs pour l'adapter aux besoins de personnels de la Ville.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
35	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

05_2021_9_4 - 9.4 / Déplacements des élus

Exposé des motifs

Lorsque les élus sont amenés à se déplacer dans le cadre de leur fonction d'élu, les frais propres à ce déplacement sont pris en charge par la Ville. Un état de frais récapitule les dépenses occasionnées à cet effet dans un souci de transparence de la dépense publique. Le Conseil Municipal est donc amené à approuver le paiement de ces frais.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
35	39	39	0	0	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h45 .

Fait à EPINAL, les jours, mois et an susdits

Le maire,